

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2042 désignant le fonctionnaire chargé de procéder à la vérification des écritures du Trésorier-Payeur au 31 décembre 1965.

n° 2042

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro
1 février 1966

TEXTE INTÉGRAL

Les écritures, livres, caisse et portefeuille du Trésorier-Payeur seront vérifiés le 31 décembre 1965 par M. Dubois, attaché de la FOM. Le fonctionnaire ci-dessus désigné consignera dans un procès-verbal, établi en quatre exemplaires, le résultat de ses vérifications.